

COMMUNE DE ROINVILLE

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mil QUATORZE, le 6 MARS à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de ROINVILLE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Dominique ECHAROUX, Maire.

Date de convocation : 20 février 2014

Etaient présents : Dominique ECHAROUX, Jean-Claude HUBERTY, Francine MARIE, Olivier PERRIN, Jean-François THUMERELLE, Christine KAHAN, Karine CHARRON, Elisabeth GAURIAT, Roland MORANO

Absent excusé :

Absent : Olivier RAGUENES, Patrice PILLAIRE

Il a été procédé selon l'article L.2121-15 du code général des Collectivités Territoriales à l'élection d'une secrétaire au sein du Conseil Municipal. Madame Francine MARIE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

La séance est ouverte à 20 H 40

N°2014/14

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2013
--

Monsieur Dominique ECHAROUX, Maire de la Commune de Roinville sous Dourdan présente le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2013 qui sont en concordance.

Monsieur Dominique ECHAROUX donne lecture des résultats de l'exercice 2013 et le solde de clôture :

RESULTAT 2013 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	1 043 295.61 €
Dépenses	886 352.52 €
<u>Excédent</u>	156 943.09 €

RESULTAT 2013 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	273 335.54 €
Dépenses	306 042.44 €
<u>Déficit</u>	32 706.90 €

RESULTAT DE CLOTURE 2013 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	1 263 046.90 €
Dépenses	886 352.52 €
<u>Excédent</u>	276 694.38 €

RESULTAT DE CLOTURE 2013 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	273 335.54 €
Dépenses	365 476.43 €
<u>Déficit</u>	92 140.89 €

Soit un fond de roulement excédentaire de 184 553.49 euros.

Monsieur le Maire précise que ses résultats seront repris au Budget Primitif de l'année 2014 aux articles budgétaires 002 « excédent de fonctionnement » pour un montant de 84 553.49 euros et 1068 « Réserves—Affectation de résultat » pour un montant de 100 000 euros et 001 déficit d'investissement pour un montant de 91 140.89 €

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de l'année 2013 et il demande d'adopter le compte administratif 2013 lorsqu'il aura quitté la séance.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte de gestion de 2013 et le compte administratif 2013 et précisent que les résultats de l'année 2013 seront inscrits au Budget Primitif de l'année 2014.

Pour : 8
Contre :
Abstention :

N°2014/15

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2014
--

Monsieur Jean-François THUMERELLE, conseiller délégué aux affaires sportives, culturelles et de loisirs de la Commune de Roinville sous Dourdan propose le versement des subventions suivantes au titre de l'année 2014 :

Article budgétaire 657361

Caisse des Ecoles 3 700,00 €

Article budgétaire 657362

Centre Communal d'Action Sociale 8 000,00 €

Article budgétaire 657364

Régie de Transport 10 000,00 €

Article 6574

Académie des Sources (Fonctionnement) 600,00 €

Académie des Sources (apprentissage musique) 1 400,00 €

Amicale des Sapeurs Pompiers 100,00 €

Jeunes sapeurs pompiers 100,00 €

La Bombardine 200,00 €

Les Bottes de Sept Lieues 200,00 €

La Boxe Educative 300,00 €

Club des Cheveux Argentés 300,00 €

Comité des Fêtes 4 000,00 €

Coopérative Scolaire 700,00 €

Football Club Roinville/Sermaise 1 600,00 €

Les Amis d'Antoine 250,00 €

Les Majorettes de Roinville 300,00 €

Roinville Animation 1 000,00 €

Soie dans tous ses états 150,00 €

Théâtre de l'An Demain (fonctionnement) 800,00 €

Théâtre de l'An Demain (**deux pièces de théâtre**

sur la Commune) 1 000,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent le montant des subventions de l'année 2014.

Pour : **9**
Contre :
Abstention :

N° 2014/16

BUDGET PRIMITIF COMMUNE - ANNEE 2014

Monsieur Dominique ECHAROUX, Maire de la Commune de Roinville sous Dourdan présente le Budget Primitif de l'année 2014 de la Commune et donne lecture de toutes les propositions article par article.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune vote le Budget Primitif de l'année 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 1 097 178.49 €
Recettes 1 097 178.49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 1 272 024.49 €
Recettes 1 272 024.49 €

Pour : 9
Contre :
Abstention :

N°2014/17

DEMANDE DE SUBVENTION DETR – PROGRAMMATION 2014

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil Municipal qu'il y a lieu de demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour aider la Commune à financer l'aménagement des allées du cimetière et l'achat d'un columbarium compte tenu des demandes qui ont déjà été faites auprès de la mairie à ce sujet.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention à hauteur 9 796 € soit 30 % du montant HT des travaux et ce, selon le plan de financement ci-après :

Montant des travaux HT :	28 655 €
Montant du Columbarium HT :	4 000 €
Subvention DETR 30 %	9 796 €
Autofinancement	29 390 €

Monsieur le Maire indique que les travaux de construction débuteront vers la fin du deuxième semestre de l'année 2014 compte tenu du dossier à finaliser et des différentes études à mener sur le terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de déposer un dossier de subvention au titre de la DETR pour un financement à hauteur de 30 %

Pour : 9
Contre :
Abstention :

N°2014/18

**VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
POUR LA CONSTRUCTION DU GROUPE MATERNEL**

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et de crédits de paiement,

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu l'avis favorable émis par la commission des finances,

DECIDE d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement AP/CP telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

N° AP	Libellé	Montant de l' AP	CP 2014	CP 2015
2014/01	Construction du groupe maternel (VRD + fondations)	734 000 €	440 400 €	293 600 €
	Maîtrise d'Oeuvre	70 000 €	42 000 €	28 000 €

INFORME que le montant de l' AP peut être révisé en cours d'année budgétaire puisque le montant global des travaux prévisionnel a déjà subi une baisse de plus de 150 000 € à l'ouverture des plis de l'appel d'offres.

AUTORISE le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2015 à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiements 2014 indiqués dans le tableau ci-dessus.

Pour : 9

Contre :

Abstention :

N°2014/19

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer un contrat de prestations de services avec la Société des Eaux de l'Essonne pour l'entretien du réseau d'eaux pluvial de la Commune.

Il s'agit d'entretenir : 3 817 m de réseau d'eaux pluvial

92 regards

100 grilles et avaloirs

2 dessableurs

Les prestations réalisées par la Société sont à payer semestriellement et dont la valeur HT est de 2 131 € qui sera revalorisée selon les coefficients publiés à la date de la facturation.

Monsieur le Maire indique que la convention prend effet à compter du 6 mars 2014 pour se terminer le 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Pour : 9

Contre :

Abstention :

N°2014/20

ACQUISITION D'UNE PARTIE DE TERRAIN

Monsieur ECHAROUX informe les Membres du Conseil Municipal :

QUE la Commune souhaite acquérir environ 680 m² de la parcelle cadastrée ZA 1 appartenant à l'indivision Badin, située à l'angle du « Chemin des Prés » et de la route Départementale 148, afin de créer un parking en face de la future école maternelle.

Monsieur ECHAROUX propose aux Membres du Conseil Municipal d'acquérir la partie de terrain appartenant à l'indivision Badin pour 10 euros le m².

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'acquérir environ 680 m² de la parcelle cadastrée ZA 1 appartenant à l'indivision Badin.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette vente.

Pour : 9
Contre :
Abstention :

N°2014/21

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2013
REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Monsieur Dominique ECHAROUX, Maire de la Commune de Roinville sous Dourdan présente le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2013 qui sont en concordance.

Monsieur Dominique ECHAROUX donne lecture des résultats de l'exercice 2013 et le solde de clôture :

RESULTAT 2013 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	25 567.66 €
Dépenses	<u>14 874.03 €</u>
<u>Excédent</u>	10 693.63 €

Monsieur le Maire précise que ses résultats seront repris au Budget Primitif de l'année 2014 aux articles budgétaires 002 « excédent de fonctionnement » pour un montant de 10 693.63 euros

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de l'année 2013 et il demande d'adopter le compte administratif 2013 lorsqu'il aura quitté la séance.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte de gestion de 2013 et le compte administratif 2013 lorsque Monsieur le Maire aura quitté la séance et précisent que les résultats de l'année 2013 seront inscrits au Budget Primitif de l'année 2014.

Pour : 8
Contre :
Abstention :

N°2014/22

**BUDGET PRIMITIF - ANNEE 2014
REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Monsieur le Président rappelle que la régie des transports scolaires créée en 2011 fonctionne avec un budget subventionné par la Commune et le conseil général.

Monsieur ECHAROUX Dominique présente le budget primitif 2014 de la régie des transports article par article.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 24 651.21 €
Recettes : 24 651.21 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration de la régie des transports votent les montants présentés pour le bon fonctionnement de ce service.

La séance est levée à 21 H 30

ROINVILLE, le 10 mars 2014

Le Maire,
Conseiller Général,
Dominique ECHAROUX